

# Le Pacte pour la Transition

## Questions posées par le collectif citoyen de Saint Georges Motel :

1. Pensez-vous que les projets de la commune peuvent et doivent être pensés en fonction des enjeux écologiques, sociaux et climatiques de moyen et long-terme ?
2. Avez-vous comme ambition de mener une politique d'achats publics incluant des dispositions sociales, environnementales et locales ?
3. Pensez-vous pouvoir mener une politique de sobriété, d'efficacité énergétique et d'alimentation à 100% en énergie renouvelable locale des bâtiments, véhicules communaux et éclairage public pour tous les nouveaux projets et investissements ? Dans ce sens, seriez-vous favorable à développer la production et la consommation d'énergie renouvelable notamment citoyenne (comme par exemple faciliter l'installation d'éoliennes et de panneaux solaires individuels) ?
4. Pensez-vous qu'il serait judicieux de mettre en place une politique de rénovation des bâtiments et de valorisation du foncier existant afin de permettre l'accès aux logements à de nouvelles familles sur la commune ?  
  
Souhaitez-vous aussi préserver le foncier agricole et aider de nouveaux exploitants à s'installer ?
5. Vous engageriez-vous à proposer une alimentation biologique, moins carnée, locale et équitable dans la restauration scolaire ?
6. Quelles mesures prendrez-vous pour développer le couvert végétal, améliorer le cycle de l'eau, préserver le sol et diminuer l'éclairage pour redonner sa place au vivant sur le territoire ?
7. Favoriserez -vous les aménagements perméables de manière à protéger la ressource en eau ? Comment développerez-vous la récupération d'eau de pluie pour préserver les ressources en eaux potables ?
8. La prochaine équipe municipale devra établir le PLU pour la commune. Dans le PLU figure le PADD. **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** exprime le projet des élus en matière d'aménagement et d'urbanisme. Il constitue le cadre de référence et de cohérence pour les différentes actions d'aménagement que la commune engage. L'objectif est de mieux maîtriser l'urbanisation tout en respectant l'environnement afin de ne pas épuiser les ressources pour les générations futures. Avez-vous des suggestions concernant le PADD ?

9. Vous opposerez-vous à des projets qui augmentent les émissions de gaz à effet de serre et font reculer la biodiversité ?
10. Comment articulerez-vous le développement du centre du village et de sa périphérie ?
11. Quelle politique en matière de mobilité et de transport envisagez-vous de mettre en œuvre ?
12. Favorisez-vous la place des déplacements non polluants et des transports en commun ? Limitez-vous la place des véhicules, notamment les plus polluants ? Et si oui, comment ?
13. Comment voyez-vous l'aménagement de la route de Dreux et la place donnée aux piétons, aux vélos et enfin aux véhicules à moteurs ?
14. Avez-vous prévu d'impulser une démarche raisonnée de traitement des déchets, en favorisant le réemploi ? Limitez-vous les pollutions liées au brûlage des déchets verts par la mise à disposition régulière d'un broyeur collectif et d'une aire de compostage communale ?
15. Prendrez-vous des mesures pour la réduction et le tri des déchets et leur valorisation à travers la création d'une filière communale type Recyclerie impliquant tous les acteurs de la commune (habitants, association, services communaux ...) ?
16. Etes-vous prêt à procéder à la suppression des publicités sur l'espace public et au remplacement de celles-ci par des messages liés à la vie du village, aux activités et projets de la commune ?
17. Allez-vous favoriser les lieux d'accompagnement au numérique avec une assistance humaine à destination de toutes et tous ?
18. Quelle place allez-vous donner aux associations et aux habitants pour définir les choix de la commune ? Comment organiserez-vous la participation des associations et des citoyens ?
19. Quels espaces et quelles ressources pourraient être mis à disposition des initiatives associatives et citoyennes, pour favoriser le lien social et le partage ?
20. Pensez-vous que tous les dossiers d'enquête d'utilité publique doivent être transmis systématiquement aux associations locales (qui se seraient inscrites préalablement à la mairie) ?

## Réunion publique du 8 mars 2020 : réponses aux questions posées par le collectif Citoyen

1) Oui. Nous avons écrit que chaque dossier sera examiné en fonction de critères écologiques et environnementaux.

2) Oui. Il existe déjà une possibilité avec l'Agglo.

3) La sobriété énergétique est déjà appliquée et nous y apportons une réelle attention depuis 2008 :

- remplacement des lampadaires énergivores, extinction de l'éclairage public une partie de la nuit générant une économie de 4500 euros. Commande de l'éclairage public par horloges astronomiques.

- isolation d'une classe de l'école et de la salle polyvalente suivant la norme RT 2012 avec des matériaux assurant une protection maximale contre le feu.

-En matière production d'énergie renouvelable, une étude d'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux a été réalisée par le SIEGE 27 avant la 2ème tranche de la réfection de la toiture.

Cette demande n'a pas été retenue parce que nos bâtiments sont exposés est/ouest.

Ils doivent-être exposés **plein sud**. Il n'y a plus de subvention et de ce fait l'amortissement n'est assuré qu'au bout de 20 ans.

Même si l'exposition était optimale, la structure métallique de la charpente aurait nécessité une étude complémentaire de solidité due à la charge supplémentaire des panneaux et à la chaleur.

- Concernant les éoliennes, elles sont interdites pour 2 raisons, la proximité de la base aérienne d'Evreux et les abords de plusieurs monuments historiques.

-Les panneaux solaires individuels sont autorisés par l'Architecte des bâtiments de France.

4) Deux logements communaux ont été rénovés.

Nous sommes favorables à préserver le foncier agricole. Il faut savoir qu'il est géré par la SAFER qui attribue les parcelles aux agriculteurs quand elles sont mises en vente.

5) Déjà mis en place et donne satisfaction.

6) Le couvert végétal est déjà très important sur la commune.

La nappe phréatique sera de meilleure qualité dès que l'Agglo mettra en place les contrôles sanitaires des assainissements individuels

7) On y est favorable

8) La carte communale répond en grande partie à ces critères. Les zones d'intérêts écologiques sont déjà définies ZNIEFF 1 et 2 ; l'abattage du bois sur le secteur inscrit de l'Eure est réglementé.

De toute façon, l'Agglo appliquera les directives de l'état.

9) Sans aucune hésitation, oui.

10) Pour les piétons et les cyclistes en raccordant la voie verte à la route de Marcilly ce qui permettra de relier l'école, la boulangerie, la maison médicale, le lieu-dit la Couture et la mairie.

La voie verte est l'endroit idéal pour apprendre aux enfants à faire du vélo

11) La ligne 5 des transports Linéad va assurer un passage par heure dans notre commune. Nous allons demander, voire insister, pour que les habitants de l'Agglo puissent venir à Dreux centre en bus avec leur vélo à l'avenir. D'ici 6 ans, les déplacements à vélo vont se développer de plus en plus partout.

Dreux a créé un aménagement de marquages au sol qui va peu à peu s'imprimer dans les rétines.

Il faut poursuivre la cohérence pour que nous puissions aller dans les lieux culturels et les commerces etc... à vélo. Cela doit être possible sans payer de parking et en rendant l'air plus respirable pour les enfants et les personnes fragiles des voies respiratoires. Nous sommes dans l'Agglo et nous pouvons demander des engagements à ce titre.

Il me semble qu'on peut se montrer assez exigeants, et qu'il est nécessaire que des élus se positionnent, à nos côtés, comme amoureux des transports non polluants. Les habitants de Dreux pourraient également profiter de déplacements en bus +vélo vers notre village. Notre voie verte, les associations communales, et en particulier Ressourc'Eure, nos commerces profiteraient en retour de notre action.

12) Nous favoriserons les transports non polluants. Concernant les transports en commun, le fréquentiel de la ligne 5 répond à cette demande.

Nous avons prévu de nous rapprocher du Conseil départemental pour faire valoir que la configuration du village n'est pas compatible avec les très gros poids lourds et que le pont enjambant l'Avre est dégradé.

Notre démarche : nous rapprocher des autres communes concernées, mener des actions avec l'aide des associations communales et solliciter nos élus parlementaires.

13) Pose de lampadaires basse consommation avec une température de couleur n'excédant pas 3000 °kelvin (le côté sera choisi par le SIEGE 27) et élargissement du trottoir côté ouest.  
Nous serons très attentifs au choix des aménagements pour ralentir la vitesse des véhicules proposés par les techniciens de l'agence routière du Conseil départemental, dans le respect des règles de sécurité routière.  
Les marquages au sol pour les vélos sont envisageables. Ils responsabilisent les automobilistes qui ont ainsi tendance à lever le pied.

14) Dominique DEHAUDT, Adjoint au maire, avait réalisé une étude de faisabilité.  
Le premier prix d'un broyeur fiable pour cette utilisation est de 20 000 euros et le tracteur que nous possédons n'est pas assez puissant.

Le coût total tracteur et broyeur dépasserait allègrement les 50 000 euros.

Les nuisances sonores et la pollution des gaz d'échappement sont à prendre en considération.

Il faudrait également obtenir l'autorisation d'une aire de compostage alors que la déchetterie est située à 4 kms.

Il serait plus judicieux de faire livrer un camion de broyats pour les personnes intéressées.

Si vous avez une proposition, la commission environnement l'étudiera avec vous.

15) Evidemment oui. J'étais très favorable à l'action d'Emilie s'investit. 17 tonnes récupérées en 1 an.

On accueillera et favorisera volontiers toute autre association visant à réduire et à trier les déchets.

Un composteur en sommeil à l'école devra être effectivement mis à disposition dans le cadre de la cantine scolaire avec des volontaires pour la mise en œuvre (parents d'élèves, associations, partenaires)

Publication d'articles dans la commune avec des messages de prévention, de gestion des déchets en remplacement de pubs type Mac DO par exemple.

16) Oui. Tout dépend du contrat publicitaire que Madame le Maire a signé avec BUEIL PUBLICITE financeur de l'abribus situé devant la boulangerie.

Très favorable à un panneau lumineux indiquant par des messages concernant la vie du village, les activités des associations et des projets de la commune.

17) L'emplacement est déjà prévu en mairie avec une confidentialité garantie par le personnel communal.

18) Les séances du Conseil municipal sont publiques.

Nous avons présenté un programme de réalisations dans notre dernière circulaire qui précise que chaque commission pourra les ouvrir aux habitants et solliciter des personnes reconnues pour leur expertise.

19) Il y a déjà le Ressourc'Eure qui bénéficie d'une subvention communale et qui peut étendre son champ d'action.

Concernant les espaces, il y a les salles communales et nous avons prévu l'aménagement de la halle SNCF.

20) Les dossiers d'enquête d'utilité publique doivent être transmis aux associations concernées et l'ensemble de la population doit être destinataire d'une note d'information communale relayée aussi par notre site internet. Cette information régulière à destination de la population doit redevenir une réalité.

Je l'ai fait pour le stockage de déchets inertes. Alerté par Eric Deslandes, immédiatement, j'ai pris connaissance de l'ampleur du désastre écologique au lieu-dit la Couture. Dès le lendemain, j'ai alerté le Ressourc'Eure par l'intermédiaire de Julie Alexis, puis Alexandre Hauttaire qui, avec mon accord, a organisé une réunion publique. La pétition qui s'en est suivie m'a permis d'être en position de force pour développer mon argumentaire face à la société PIGEON, la préfecture et la DREAL. Je dois préciser également que les éléments techniques fournis par Laure Milliet et Eric Deslandes dans le registre de doléances ont également pesé dans l'arrêté préfectoral du 6 septembre 2019 refusant ce stockage de déchets.

En résumé, nous vous remercions de votre implication dans la vie du village. Nous partageons vos craintes sur la biodiversité, la qualité de l'eau, moi-même étant pêcheur pratiquant le Nokill, je connais bien le sujet des rivières.

Nous sommes satisfaits d'avoir pu répondre à des questions pertinentes.

Nous savons également toute la charge de travail qui se cache derrière l'ensemble de nos engagements.

Notre équipe est prête à relever le défi d'un mandat résolument au cœur de la problématique environnementale.

Nous attendons aussi des élus de l'Agglo et de l'état des signes forts dans ce sens.